

Séance du mardi 26 Mars 2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine TALABOT, maire.

Présents :

Mmes TALABOT Martine, FABRIKEZIS Fabienne, BRINBOEUF-DULARY Caroline, PINSON Patricia, MACKENZIE Anne, BERNARDES-RAMOS Olinda, DELARUE Katy.

MM.BIENSAN Michel, DUMESNIL Mickaël, GODARD Philippe, CLEMENCEAU Vincent, GUILLOT Benoit, CODOGNOTTO Eric.

Excusés :

Monsieur SAINTONY Lionel, procuration donnée à Monsieur DUMESNIL.

Madame DUCOS Martine, procuration donnée à Madame FABRIKEZIS Fabienne.

Secrétaire de séance :

Monsieur DUMESNIL Mickael

ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour	Objet
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2024
2	Approbation du compte de gestion 2023
3	Approbation du compte administratif 2023
4	Affectation des résultats
5	Vote de la subvention à la Caisse des Ecoles – Exercice 2024
6	Vote des subventions aux associations - Exercice 2024
7	Renouvellement de la convention avec le SDEEG
8	Informations Générales
7	Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le maire ouvre la séance à 20 heures 33.

1 – Approbation de la séance du Conseil municipal du 10 Janvier 2024

Madame le maire précise que les rectifications souhaitées ont été apportées sur le compte rendu présenté au vote.

Le compte-rendu de la séance du 10 Janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation du compte de gestion 2023.

Madame le maire précise que le compte de gestion est établi par le receveur des impôts. Il s'agit de l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil qui peut constater sa stricte concordance avec le compte administratif.

Exposé

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les budgets supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des montants délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Statuant sur l'exécutoire du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Approbation du compte administratif 2023.

Madame le maire donne la parole à Madame FABRIKEZIS, adjointe en charge des finances et quitte la séance. Elle précise que le compte administratif est en tout point semblable au compte de gestion 2023 présenté au point 2.

Exposé

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Fabienne FABRIKEZIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Martine TALABOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Exécution du budget</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Section de fonctionnement	1 151 064,87 €	1 223 197,92 €	72 133,05 €
Section d'investissement	262 404,45 €	147 782,92 €	- 114 621,53 €
Total	1 413 469,32 €	1 370 980,84 €	- 42 488,48 €

<u>Restes à réaliser</u>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Section de fonctionnement			0,00 €
Section d'investissement	67 000,00 €	4 374,00 €	- 62 626,00 €
Total	67 000,00 €	4 374,00 €	- 62 626,00 €
Reprise des résultats antérieurs			
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Section de fonctionnement (002)		495 580,66 €	495 580,66 €
Section d'investissement (001)		257 340,76 €	257 340,76 €
Total des dépenses et des recettes de l'exercice			
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Total de la section de fonctionnement	1 151 064,87 €	1 718 778,58 €	567 713,71 €
Total de la section d'investissement	329 404,45 €	409 497,68 €	80 093,23 €
Total	1 480 469,32 €	2 128 276,26 €	647 806,94 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- **reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Madame le maire revient en séance et prend acte du vote favorable unanime du conseil.

4 - Affectation des résultats 2023

Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023, décide de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	72 133,05 €
	<i>Déficit</i>	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	<i>Excédent</i>	495 580,66 €
	<i>Déficit</i>	0,00 €
Résultat de clôture à effectuer	<i>Excédent</i>	567 713,71 €
	<i>Déficit</i>	0,00 €
Résultat de la section d'investissement		
Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	0,00 €
	<i>Déficit</i>	- 114 621,53 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	<i>Excédent</i>	257 340,76 €
	<i>Déficit</i>	0,00 €
Résultat de clôture à effectuer	<i>Excédent (R001)</i>	142 719,23 €
	<i>Déficit (D001)</i>	0,00 €
Dépenses engagées non mandatées		- 67 000,00 €
Recettes restants à réaliser		4 374,00 €
Solde des restes à réaliser		- 62 626,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement		0,00 €
Excédent (+) réel de financement		80 093,23 €
Affectation du résultat à la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		567 713,71 €
En couverture du besoin réel de fonctionnement (B) dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du budget N+1)		567 713,71 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et affecte les résultats de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Excédent reporté (R002) : 567 713,71 €.

Section d'investissement :

- Excédent reporté (R001) : 142 719,23 €.

5 – Attribution de la subvention à la Caisse des Écoles – Exercice 2024

Madame le maire rappelle qu'en 2023, la subvention destinée à la caisse des écoles s'élevait à 113 092 €.

Compte tenu de la baisse des effectifs probable mais en tenant compte de l'évolution de certaines dépenses notamment transports et entrées piscine, Mme le maire propose au conseil de maintenir la subvention à hauteur de 113 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention d'un montant de 113 000 € allouée à la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2024.

6 – Vote des subventions aux associations – Exercice 2024

Madame le maire donne la parole à Fabienne FABRIKZIS qui présente les demandes de subventions adressées par les associations communales. Elle précise que chaque demande a fait l'objet d'un examen en commission « cadre de vie » et elle propose de voter l'enveloppe financière destinée aux associations et d'en définir la répartition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe, comme l'année précédente, à 15 000 € l'enveloppe financière et répartit les subventions comme suit :

- ACCA (chasse) : 700 €.
 - ACPG-CATM (anciens combattants) : 700 €.
 - APEEAM (parents d'élèves) : 645 €.
 - ASA (Jeunes Ayguemortais) : 350 €.
 - ASTA (tennis) : 850 €.
 - ATLAS (3ème printemps) : 550 €.
 - BAL (badminton) : 300 €. Monsieur CODOGNOTTO n'a pas pris part au débat et au vote
 - BIC des Graves (Brigade d'Interventions Culturelles) : 6350 €.
 - CAP (pétanque) : 550 €.
 - Gym des Graves : 1100 €. Madame PINSON n'a pas pris part au débat et au vote
 - HHA (hip hop) : 790 €. Madame BRINBOEUF-DULARY n'a pas pris part au débat et au vote
 - CEMOIKILEFE (couture et tapisserie): 300 €
-
- Non affecté : 1815 €.

7 – Renouvellement de la convention avec le SDEEG

Madame le maire souligne que ce point a été inscrit à l'ordre du jour bien que ce renouvellement ne nécessite pas l'avis du conseil.

Il s'agit de la préparation du contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2025 pour lequel le syndicat prépare d'ores et déjà le renouvellement de cette opération mutualisée pour un achat sécurisé, avec des prestations et un accompagnement de qualité. De nouveaux marchés Électricité et gaz naturel seront lancés à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Le renouvellement d'adhésion doit être effectué avant le 31 mars pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée.

Le nouveau contrat sera soumis au Conseil dès réception.

8 – Informations générales

Madame le maire communique au conseil municipal les informations suivantes :

- Référentiel M57 : dès lors que la collectivité a adopté le référentiel M57, elle est tenue de se conformer aux dispositions de l'article L5217-10-4 du CGCT et de transmettre son projet de budget aux membres du Conseil 12 jours avant le vote du budget.
- Ressources humaines : un appel de candidatures a été lancé afin de recruter un agent technique polyvalent pour une période de 6 mois, de mai à octobre, période chargée pour le service technique.
- Info du RELAIS GIRONDE : plus de 6 tonnes de textiles ont été collectées au cours de l'année 2023. L'objectif est de lutter contre l'exclusion sociale et de donner une 2^{ème} vie aux vêtements.
- FDAEC 2024 : Mme le maire donne lecture de la lettre du Conseil départemental du 19 février informant que « la situation de la commune au regard des différents indicateurs ne permettra pas de bénéficier du FDAEC 2024 ».
- AFSB / LGV : Mme maire donne lecture d'une note rédigée par le Collectif des élus et le pôle parlementaire relative à la taxe spéciale d'équipement (TSE) visant à financer le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO). Mme le maire en profite pour signaler qu'une réunion publique est organisée dans la salle des fêtes de St Médard d'Eyrans, le vendredi 5 avril, à 19 heures, dans la perspective des travaux des AFSB et LGV annoncés par SNCF RESEAU.
- Info CCM : lancement du Groupe d'Action Locale des Graves et des Landes de Cernès (GAL) organisé sous la forme d'une conférence-débat sur le thème « L'Europe des citoyens et des territoires ». Le GAL a pour objectif de fédérer des acteurs locaux autour du développement local en permettant le financement de projets par des fonds européens.
- Info CCM : installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 14 février suite à la réforme d'attribution des logements sociaux. Les EPCI sont désormais soumis à la réglementation et deviennent les chefs de file de la politique d'attribution et de gestion de la demande locative sociale.
- La CIL se réunit au moins une fois par an. Elle est co-présidée par le président de l'EPCI et le Préfet ou leurs représentants. Elle est composée de 3 collèges : collectivités territoriales, professionnels du secteur locatif social et collègue des associations auprès des personnes défavorisées. Un règlement intérieur a été approuvé. Une grille de cotation de la demande de logement social sera élaborée par le CIL et soumise au vote du Conseil communautaire.
- Infos ministère de l'intérieur - gendarmerie de Castres-Gironde sur les années 2022 / 2023 en termes de sécurité routière, de prévention, de délinquance, de nombre d'interventions et de présence sur notre commune.

- Ecole : information préoccupante effectuée auprès de la Cellule de Recueil des informations préoccupantes (Conseil départemental de la Gironde) concernant un élève de moyenne section de maternelle.

L'aménagement des sanitaires pour les élèves de maternelle (installation de claustras) et des classes élémentaires (étagères, porte-manteaux, miroirs) ont été réalisés (1200 €).

- Campagne de distribution des composteurs : le lancement aura lieu sur notre commune à l'occasion d'une conférence de presse organisée par la CCM le vendredi 19 avril à 17H30 – salle des associations et de la jeunesse - en présence de Nathalie BURTIN-DAUZAN, vice-présidente de la CCM en charge de la commission jeunesse et citoyenneté, Jean-André LEMIRE, vice-président de la CCM en charge de la gestion des déchets et régimes hydrauliques, Stéphanie DAUBANES, maire de l'ISLE ST GEORGES et Martine TALABOT, Maire d'AYGUEMORTE-LES-GRAVES. La présence des élus est vivement souhaitée. Un moment convivial est prévu en fin de conférence
- Travaux en cours au 1^{ER} étage de la mairie (réfection et aménagement des deux pièces jouxtant la salle du conseil).
- Salle La Sablière : 15 tables pliantes ont été achetées (1200 €).
- Contentieux BRICOMARCHÉ : pas de convocation reçue à ce jour devant la Cour administrative d'appel... Honoraires payés à l'avocate 1800 € (solde dû : 5200 €).

9 – Questions diverses

- Eric CODOGNOTTO demande des précisions aux élus représentant la commune au SIAEPA concernant le compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2024. Messieurs DUMESNIL et GODARD expliquent en détail le déroulement de la réunion et son contenu.
- Anne MACKENZIE souligne la problématique des nids de poules présents autour de l'église et Michel BIENSAN confirme qu'il constate en cette période une dégradation importante des voies notamment route Robert Algayon. Madame le maire rappelle qu'il est important de faire remonter ces problématiques le plus rapidement possible afin de prévenir tout risque d'accident et que les services techniques font le tour régulièrement de la commune. A chaque signalement reçu, les travaux de sécurisation et de réparation sont réalisés dans les meilleurs délais possibles.

Aucune autre question n'étant formulée, Madame le maire lève la séance à 22H41.